



Vente en viager a l'un de mes 3 enfants

Par **lagon 1728**, le **06/01/2020 à 18:25**

Bonjour, agée de 73 ans j'envisage de vendre ma maison en viager à l'un de mes 3 enfants. Mes 2 autres enfants ont décidé de s'éloigner et je n'ai plus de contacts depuis 20 ans pour l'une et 8 ans pour la seconde me coupant de toutes relations avec mes 5 petits-enfants, me reste seule la relation, la présence, de ma première fille à qui je souhaite vendre ma maison en viager dont je suis seule propriétaire.

Question : cette transaction est-elle possible et à mon décès mes deux autres enfants auront-ils le droit de s'interposer ?

Je signale que la transaction ce fera en toute légalité, prix de vente et rente viagère.

Que pensez-vous de transformer mon habitation en SCI ?

Merci de bien vouloir m'apporter des éclaircissements.

Cordialement

Par **youris**, le **06/01/2020 à 19:01**

bonjour,

une vente en viager est une vente normale, c'est son paiement qui est viager.

dès la signature de l'acte de vente, votre fille sera propriétaire de votre maison.

cela ne privera tous vos enfants, héritiers réservataires, de leurs droits dans votre héritage au jour de votre décès.

de son vivant, une personne a le droit de dépenser tout son patrimoine, cela ne regarde pas les héritiers.

vous pouvez consulter un notaire, voir ce lien: <https://www.vitapecunia.fr/vendre-bien-viager-enfant/>

salutations